



## SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOUILLAC

2025 - 6

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-cinq mars à 16h00, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le mercredi 12 mars 2025.

---

#### DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. François PATIER - M. Yves GARY - M. Christian PRADAYROL - M. Jean-Paul FRONTY - M. Jean-Louis LASCAUX - M. Julien BOUNIE - Mme Alexandra DOUSSAUD  
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry ELOPHE  
Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Jean-Claude FOUCHE  
Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger LAROUQUIE

#### DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER  
Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal COSTE - Conseillère départementale : Mme Frédérique MEUNIER  
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseillers régionaux : M. Pascal CAVITTE - Mme Anabelle REYDY  
Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Frédéric GINESTE  
C.C.I. du Lot : Président : M. Jean HUGON

#### DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : Mme Sylvie LORENZON représentant M. Philippe VIDAU - M. Eddie MARCOS représentant M. Henri SOULIER  
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseiller départemental : M. Philippe LESCURE représentant M. Francis COMBY - M. Christian BOUZON représentant Mme Pascale BOISSIERAS  
C.C.I. de la Corrèze : Membre : M. Xavier DEVAUD représentant Mme Françoise CAYRE

---

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS, Conseiller Communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

#### OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Julien BOUNIE, Président

Accusé de réception en préfecture  
019-251903175-20250325-2025-6-AR  
Date de télétransmission : 02/04/2025  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Siège administratif : Mairie de Brive-la-Gaillarde - BP 80433 - 19312 Brive-la-Gaillarde Cedex

Siège : Aéroport Brive Vallée de la Dordogne - Rue de l'Aéroport - 19600 Nespolis

Tél. : 05.55.18.18.80 / 05.55.74.41.67 - Courriel : smabs@brive.fr

Document de contrôle comptable, le compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président. Il retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur. Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Il est soumis à l'assemblée délibérante à la même séance que celle où est examiné le compte administratif.

Madame la Trésorière Principale de Brive ayant arrêté le compte de gestion du Syndicat Mixte Aérodrome Brive-Souillac pour l'exercice 2024, il convient donc de prendre la délibération suivante.

### **Le Comité Syndical,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget du Syndicat Mixte Aérodrome Brive-Souillac de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

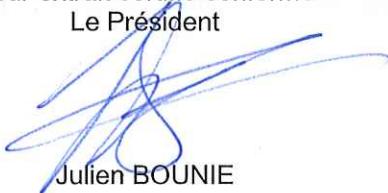
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
Votes : Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

Le Président



Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture  
019-251903175-20250325-2025-6-AR  
Date de télétransmission : 02/04/2025  
Date de réception préfecture : 02/04/2025